

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3402

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil de développement de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des présidents de Conseils de développement

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palreja.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3402**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Conseil de développement de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des présidents de Conseils de développement**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association nationale des présidents de Conseil de développement, dénommée "Coordination nationale des Conseils de développement" a été créée le 30 mars 2012. Elle regroupe les présidents des Conseils de développement de France qui ont décidé d'adhérer et qui sont à jour de cotisation.

Elle est née d'une volonté de structurer et de doter d'une existence légale une scène d'échanges initialement informelle entre 60 Conseils de développement. Elle est, par ailleurs, engagée dans un partenariat avec l'Association des Communautés urbaines de France (ACUF) et l'Assemblée des Communautés de France (ADCF) qui soutiennent la structuration du réseau des Conseils de développement.

La Coordination nationale des Conseils de développement a été constituée en 2003, notamment sous l'impulsion du Conseil de développement de la Communauté urbaine. Elle œuvre pour la promotion de la démocratie locale et la mobilisation de la société civile à l'échelle des intercommunalités. Assise sur l'échange d'expériences, elle permet aux Conseils de développement d'évaluer leurs pratiques et d'améliorer leur collaboration au quotidien avec les collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui les portent.

a) - Objectifs

Les objectifs de l'Association des présidents de Conseils de développement sont les suivants :

- participer aux démarches et travaux du réseau qu'est la Coordination nationale des Conseils de développement, en particulier lors des réunions de travail des présidents et des rencontres nationales,
- partager les travaux des Conseils de développement et aborder des sujets communs, afin d'améliorer la mutualisation, la capitalisation, la valorisation, la diffusion, la lisibilité et l'évaluation de l'impact des différents travaux des Conseils de développement,
- promouvoir collectivement la démocratie participative et organiser les relations appropriées avec les acteurs des territoires afin de porter à leur connaissance les travaux, points de vue et pratiques participatives aux différentes échelles, françaises, européenne et internationale,
- respecter l'indépendance et le mode de fonctionnement de chaque Conseil de développement.

Pour remplir les objectifs que l'Association s'est fixée, développer ses activités (publications, sensibilisation, promotion, participation à diverses instances de réflexion et de prospection, etc.) et se donner davantage de visibilité, la Coordination nationale des Conseils de développement s'est structurée en association afin de se doter de moyens humains et matériels, et notamment d'un salarié permanent à partir d'octobre 2012.

C'est pourquoi il est proposé que les intercommunalités dont émanent les Conseils de développement accordent une subvention de fonctionnement à l'Association des présidents de Conseils de développement pour couvrir, notamment, le financement du poste de permanent.

Pour l'année 2012, le montant de cette subvention pourrait se porter, pour la Communauté urbaine, à 3 200 € afin d'accompagner l'association dans son programme de travail.

b) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'actions 2012 de la Coordination nationale des Conseils de développement comprend les volets suivants :

1 - Mise en place de la nouvelle structure associative et de son cadre organisationnel

- . élaboration et dépôt des statuts de la nouvelle Association nationale des présidents de Conseil de développement,

- . élaboration d'une convention de partenariat entre la Coordination nationale des Conseils de développement, l'Association des Communautés urbaines de France (ACUF) et l'Assemblée des Communautés de France (ADCF),

- . mise en place du nouveau cadre financier, élaboration du budget,

- . recrutement d'un chargé de mission,

- . mise en place de la nouvelle organisation interne (bureau, conseil d'administration, assemblée générale).

2 - Chantiers ouverts par le réseau des Conseils de développement

- . la place des citoyens dans la réforme territoriale : constitution d'un groupe de travail, production d'une première contribution collective, participation aux Etats généraux de la démocratie territoriale organisés par le Sénat,

- . pôles métropolitains : poursuite de la mise en commun des réflexions des Conseils de développement impliqués dans les pôles métropolitains créés ou en projet, rédaction d'une contribution collective,

- . avenir des pays : engagement d'une réflexion sur la place des Conseils de développement de pays,

- . préparation des prochaines Rencontres nationales des Conseils de développement (Nantes, février 2013).

3 - Partenariats

- . collaboration avec des associations partenaires impliquées dans le débat sur le projet de loi de réforme territoriale,

- . préparation d'auditions par les groupes parlementaires concernant la réforme territoriale,

- . participation au réseau national des pôles métropolitains,

- . intervention à l'université d'été de l'Union nationale des acteurs et des structures du développement local (UNADEL) sur le dialogue économique territorial (septembre 2012),

- . participation aux Journées des communautés urbaines (novembre 2012).

4 - Communication interne et externe

- . préparation d'un site internet dédié à la présentation des Conseils de développement, de leur Coordination et valorisant leurs travaux, incluant un outil de travail en réseau du type intranet, accessible aux Conseils inscrits, avec pour objectif de permettre l'instauration d'un dialogue entre Conseils, les échanges d'expériences et le partage de données,

- . préparation d'une lettre d'information à destination des Conseils et du grand public,
- . élaboration d'une plaquette de présentation de la Coordination nationale et de ses objectifs.

Plan de financement prévisionnel pour l'exercice 2012

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
salaires, charges salariales et formation	10 200	subvention de l'agglomération dunkerquoise	2 000
déplacements	1 300	subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux	7 200
fonds de dotation dédié	15 057	subvention Grand Angoulême	1 200
fonctionnement	2 800	subvention de la Communauté urbaine de Lyon	3 200
charges locatives, assurances	6 200	subvention du Grand Nancy	2 650
frais d'installation	2 100	subvention de La Rochelle	1 460
		subvention Lille métropole	5 500
		subvention Marseille Provence métropole	10 000
		subvention Metz métropole	2 300
		subvention Saint Quentin en Yvelines	1 447
		subvention Val de Fensch	700
Total	37 657	Total	37 657

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 200 € au profit de l'Association nationale des présidents de Conseil de développement dans le cadre de la structuration de l'association et de la mise en œuvre de son programme d'actions pour l'année 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 200 € au profit de l'Association nationale des présidents de Conseils de développement dans le cadre de la création de l'Association et de la réalisation de son programme d'actions pour l'année 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Association nationale des présidents de Conseils de développement définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 2037.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.